



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU
2 JUIN 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **2 juin 2025** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Sujet reporté au point 15.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
 - 4.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2025
- 5 - CORRESPONDANCE
- 6 - RAPPORT DES COMITÉS
- 7 - GREFFE
 - 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-61000-04 « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments »

2025-
06-9195



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 7.2 - Adoption du règlement # 2025-13000-05 « Règlement amendant le règlement #2024-13000-05 décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2025 »
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
 - 8.1 - Embauche - technicienne en administration
 - 8.2 - Repositionnement salariale - employé préposé à l'entretien
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - Comptes à payer pour le mois de mai 2025
 - 9.2 - Rapport sur les faits saillants 2024
 - 9.3 - Résolution pour déterminer le mode de diffusion du rapport des faits saillants
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
 - 10.1 - Bilan mensuel - Mai 2025
 - 10.2 - Autorisation au directeur général pour la recherche d'un camion autopompe
- 11 - TRAVAUX PUBLICS
 - 11.1 - Soumission FQM - Mandat d'accompagnement à la FQM pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau
 - 11.2 - Soumission Pluritec - Réalisation des plans et devis en vu du raccordement du puits #4A
- 12 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 12.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 24 avril 2025
 - 12.2 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-04 pour le 315, 12e rue Est
- 13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
 - 13.1 - Embauche animateur de camp de jour 2025
 - 13.2 - Tarif de location de glace - saison 2025-2026
 - 13.3 - Arbitrage soccer East Broughton
 - 13.4 - Relocalisation de l'espace honorifique dédié à M. Mario Lessard
 - 13.5 - Contribution financière - Groupe Scout de Thetford
- 14 - DIVERS
 - 14.1 - Réponse du maire
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - PROCHAINE SÉANCE
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réналd Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ANTÉRIEURE**

N° de résolution
ou annotation **2025-
06-9196**

4.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2025

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

5 - CORRESPONDANCE

Aucune nouvelle correspondance n'est apportée à l'attention conseil.

6 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle d'une rencontre avec un contribuable, la rencontre des maires à la MRC, les rencontres du comité des comptes publics ainsi que du souper des maires.

Darrell Paré nous parle du Gala de Lutte pour Leucan et remercie le comité baseball pour l'ajout de nouveaux systèmes de son.

Julie Leblond nous parle du rapport incendie et de la collecte de gros rebuts.

André Roy nous parle du souper des maires.

Rénald Drouin nous parle de la bibliothèque.

7 - GREFFE

**2025-
06-9197**

**7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2025-61000-04 «
Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments »**

Darrell Paré donne avis de motion que règlement no 2025-61000-04 ayant pour objet « Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments » sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est également déposé.

**2025-
06-9198**

**7.2 - Adoption du règlement # 2025-13000-05 « Règlement amendant le
règlement #2024-13000-05 décrétant les taxes et tarifs de
compensations pour l'année 2025 »**

ATTENDU QUE le Code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
06-9199

2025-
06-9200

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE les membres du conseil veulent apporter des modifications au règlement no 2025-13000-01 décrétant les taxes et tarifs de compensations pour l'année 2025 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 5 mai 2025 par Darrell Paré et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 par Darrell Paré ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' un règlement portant le numéro 2025-13000-05 soit et est adopté.

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Embauche - technicienne en administration

ATTENDU QUE la municipalité vit un surcroît de travail en lien avec des charges administratives ;

ATTENDU QUE l'administration est fragile face aux absences de ressource interne ;

ATTENDU QUE la municipalité désire ouvrir un poste de technicienne en administration à temps partiel ;

ATTENDU QUE Brittany Giguère a accompli un stage à la municipalité lors du mois de mai ;

ATTENDU QUE Mme Giguère a témoigné un intérêt pour le poste ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité embauche Brittany Giguère à titre de technicienne en administration à temps partiel.

8.2 - Repositionnement salariale - employé préposé à l'entretien

ATTENDU QUE l'employé préposé à l'entretien a fait une demande au conseil municipal pour un repositionnement salariale en fonction de son expérience dans le domaine connexe ;

ATTENDU QUE la convention collective comporte trois échelons et que l'employeur peut reconnaître l'ancienneté d'un employé en vue de le positionner dans la structure salariale ;

ATTENDU QUE l'employé en question a su démontrer, depuis son embauche, la qualité de son travail ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

2025-
06-9201

2025-
06-9202

2025-
06-9203

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

QUE l'employé préposé à l'entretien soit repositionné à l'échelon 3 dans sa classe salariale.

9 - FINANCES

9.1 - Comptes à payer pour le mois de mai 2025

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mai 2025 ont été préparées ;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 322 450.56 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de mai 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

QU'un montant de 80 907.08 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de mai 2025.

ADOPTÉE

9.2 - Rapport sur les faits saillants 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024. Dont copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

9.3 - Résolution pour déterminer le mode de diffusion du rapport des faits saillants

ATTENDU QUE le conseil doit déterminer les modalités de diffusion du « RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS » relatif au rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur son territoire conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

POUR CE MOTIF il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le « RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS » soit distribué à chaque adresse du territoire de la municipalité via les services de Postes Canada et publié sur le site internet de la municipalité.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

10.1 - Bilan mensuel - Mai 2025

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de mai 2025.



2025-
06-9204
N° de résolution
ou annotation

2025-
06-9205

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

10.2 - Autorisation au directeur général pour la recherche d'un camion autopompe

ATTENDU QUE le camion autopompe de la municipalité a des problèmes mécaniques ;

ATTENDU QUE le service incendie nécessite un camion autopompe

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à entamer des recherches pour le remplacement du camion autopompe.

11 - TRAVAUX PUBLICS

11.1 - Soumission FQM - Mandat d'accompagnement à la FQM pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs en eau permet d'améliorer la connaissance de l'état des actifs en eau présent sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs en eau permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive.

ATTENDU QUE l'élaboration du plan de gestion des actifs municipaux en eau permettra de bénéficier de la majoration de l'aide financière issue du PRIMEAU 2023.

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre un service d'accompagnement pour la réalisation de plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) a un taux subventionné par le MAMH.

ATTENDU QUE la FQM a dressé une liste de services professionnels inclus dans l'accompagnement pour l'élaboration du PGA-Eau :

- Élaboration du document de démarche de gestion des actifs municipaux en eau.
- Réunions de démarrage et de suivi.
- Prise de connaissance des intrants du projet et définition des besoins.
- Préparation du plan de gestion des actifs en eau, incluant notamment :
- Analyser les données d'inventaire et d'état des actifs.
- Analyser les données financières associées aux infrastructures en eau.
- Caractériser les niveaux de service.
- Identifier les risques possibles et déterminer les facteurs pouvant influencer la demande.
- Compléter le chiffrier Excel pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.
- Rédiger le plan de gestion des actifs en eau.
- Préparer et participer aux réunions de suivi avec la municipalité.

ATTENDU QUE ce service d'accompagnement, adaptable selon les besoins, vise à fournir une expertise technique et administrative dans l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Rénaud Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte l'offre de service de la FQM pour l'accompagnement à l'élaboration et la mise en place de l'étape 1 et 2 du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) selon la soumission du 28 mai de 4 700 \$ à 6 000 \$ taxes en sus.

QUE la dépense soit financée par la TECQ 2024-2028.

2025-
06-9206

11.2 - Soumission Pluritec - Réalisation des plans et devis en vu du raccordement du puits #4A

ATTENDU QUE la municipalité a foré le puits #4A et qu'elle a pu réaliser un raccordement temporaire dans le but d'éviter des manques d'eau ;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au raccordement du puits au réseau d'Eau potable de façon permanente ;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux demande des plans et devis ainsi que de l'assistance technique pour garantir la conformité des travaux ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Pluritec a fait parvenir la soumission #ODS39817 au coût de 17 300 \$ pour la réalisation du mandat ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par JEan-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte la soumission #ODS39817 au coût de 17 300 \$ de Pluritec et autorise le directeur général à signé les documents relatifs au mandat.

QUE la dépense soit financée par la TECQ 2024-2028.

12 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-
06-9207

12.1 - Dépôt du procès-verbal de la rencontre ordinaire du CCU du 24 avril 2025

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la rencontre du 24 avril 2025.

2025-
06-9208

12.2 - Demande de dérogation mineure - DM-2025-04 pour le 315, 12e rue Est

ATTENDU QUE le propriétaire veut obtenir un permis de construction pour ériger un garage de 9,1m x 9,76 m soit une superficie de 88,82 m². (30' x 32' = 960 pieds carrés) ;

ATTENDU QUE la propriété a une superficie de 892.2 m² ce qui lui permet de construire un garage de 62,45 m². (26' x 26' = 671,3 pieds carrés).

ATTENDU QUE ce garage aura aussi un abri d'auto ouvert de 20' x 32' = 640 pieds carrés.



N° de résolution
ou annotation

2025-
06-9209

2025-
06-9210

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure DM-2025-04 pour la propriété du 315, 12e rue Est.

13 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS

13.1 - Embauche animateur de camp de jour 2025

ATTENDU QUE le camp de jour municipal constitue un service essentiel pour les familles de la municipalité durant la période estivale ;

ATTENDU QUE le processus de recrutement des animateurs a été réalisé conformément aux pratiques établies, incluant l'analyse des candidatures, les entrevues et la vérification des qualifications requises ;

ATTENDU QUE les candidats sélectionnés possèdent les compétences, la formation et l'expérience jugées adéquates pour occuper les postes d'animateurs, d'aide-animateurs et de responsables ;

ATTENDU QUE la rémunération des membres du personnel du camp de jour est déterminée selon une grille salariale par échelons, en fonction de l'expérience et du poste occupé (voir tableau ci-joint) ;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour ces embauches sont incluses au budget 2025 du service des loisirs ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve l'embauche des animateurs pour le camp de jour 2025 selon la liste jointe en annexe, incluant les postes, les noms des candidats et leur salaire respectif basé sur l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

13.2 - Tarif de location de glace - saison 2025-2026

ATTENDU QUE les tarifs de location de glace sont à fixer pour l'année 2025-2026 ;

ATTENDU QUE les tarifs peuvent varier selon le locateur, la nature de l'activité et nos diverses ententes ;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs propose les tarifs pour la saison 2025-2026 selon le tableau en annexe ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la grille tarifaire pour la location de glace de la saison 2025-2026.

ADOPTÉE



2025-
06-9211

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

13.3 - Arbitrage soccer East Broughton

ATTENDU QUE le programme de soccer local d'East Broughton fait partie de la Ligue Soccer Beauce-Centre, qui regroupe plusieurs municipalités et catégories d'âge ;

ATTENDU QUE la participation de notre équipe locale nécessite la présence d'arbitres pour assurer le bon déroulement des matchs, selon les exigences et règlements de la ligue ;

ATTENDU QUE la Ligue Soccer Beauce Centre stipule dans ses règlements (voir pièce jointe) le nombre d'arbitres à fournir par l'équipe locale en fonction des catégories d'âge, de même qu'une rémunération uniforme ;

ATTENDU QUE les exigences en matière d'arbitrage sont les suivantes :

- **5-6 ans** : Aucun arbitre requis
- **7-8 ans** : 1 arbitre (25 \$/match)
- **9-10 ans** : 1 arbitre (30 \$/match)
- **11-12 ans** : 2 arbitres idéalement (30 \$ chacun/match)
- **13-15 ans** : 2 arbitres idéalement (35 \$ chacun/match) ou 1 arbitre seul (40 \$/match)

ATTENDU QUE M. Justin Routhier et M. Édison Clément ont été identifiés comme candidats qualifiés et disponibles pour assurer le rôle d'arbitre pour la durée de la saison ;

ATTENDU QUE leur rémunération respectera les barèmes établis par la ligue, dans un souci d'équité entre les municipalités participantes ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à cette rémunération seront prélevées à même le budget local alloué au soccer pour l'année 2025 ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénaud Drouin à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve l'embauche de M. Justin Routhier et de M. Édison Clément à titre d'arbitres pour la saison de soccer 2025 à East Broughton, selon les conditions établies par la Ligue Soccer Beauce Centre.

ADOPTÉE

2025-
06-9212

13.4 - Relocalisation de l'espace honorifique dédié à M. Mario Lessard

ATTENDU QUE des travaux de rafraîchissement ont récemment été réalisés dans le hall principal de l'aréna ;

ATTENDU QUE l'espace actuellement réservé à M. Mario Lessard, ancien joueur de la LNH originaire de notre municipalité, se trouve dans le hall d'entrée et pourrait bénéficier d'une mise en valeur plus marquée ;

ATTENDU QUE la salle à louer située à l'étage de l'aréna offre un espace plus adapté, visible et digne pour mettre en lumière la contribution exceptionnelle de M. Lessard au sport et à notre communauté ;

ATTENDU QUE l'intention est de nommer officiellement cette salle « Salle Mario Lessard » en son honneur ;



N° de résolution
ou annotation

2025-
06-9213

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE le chandail et la plaque commémorative de M. Lessard y seraient également installés de manière permanente et professionnelle ;

ATTENDU QUE cette relocalisation permettrait de renforcer la reconnaissance publique de M. Lessard tout en rehaussant l'attrait et la symbolique de cette salle pour les citoyens et les visiteurs ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve la relocalisation de l'espace dédié à M. Mario Lessard dans la salle à louer située à l'étage de l'aréna.

QUE cette salle soit officiellement nommée « Salle Mario Lessard », incluant l'installation de son chandail et de sa plaque.

13.5 - Contribution financière - Groupe Scout de Thetford

ATTENDU QUE la municipalité compte quatre enfants inscrits au scout ;

ATTENDU QUE l'organisme a fait la demande pour une contribution par enfant de 26.86 \$/enfant pour un total de 107.44 \$;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité verse une contribution de 107.44\$ à Groupe scout de Thetford.

14 - DIVERS

14.1 - Réponse du maire

Le maire répond à des interventions de la séance précédente.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 08

Fin : 21 h 06

Le citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers.

16 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 14 juillet 2025.



2025-
06-9214

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21 h 06.

ADOPTÉE



Jean-Benoit Létourneau
Maire



Raphaël Rioux, DMA
Dir.général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.